

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 10/07/17
Transmission préfecture le : 10/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc198056-DE-1-1
Du : 10/07/17
Délibération exécutoire le : 10/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
RD 983 - DÉVIATION DE RICHEBOURG
APPROBATION D UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 (article 27) portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le marché n°2012-639 conclu avec le groupement composé des sociétés ROLAND et EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE/CENTRE (appelée aussi EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS PARIS SUD OUEST), en date du 4 septembre 2013 pour la réalisation des travaux de terrassements, assainissement, chaussées dans le cadre de la déviation de la RD 983 à Richebourg,

Vu la demande de rémunération complémentaire présentée par le groupement composé des sociétés ROLAND et EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE/CENTRE en date du 15 avril 2015.

Vu la lettre recommandée avec AR en date du 23 septembre 2016, indiquant que le Groupement a accepté la réduction du montant de la rémunération complémentaire réclamée de 1 237 296,81 € HT à 203.803,02 € HT.

Considérant que le Département des Yvelines a intérêt à transiger afin d'éteindre le litige relatif au décompte général du marché n°2012-639 et de rechercher une solution amiable,

Vu le rapport du Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer le protocole d'accord transactionnel ci-annexé, à conclure avec le groupement composé des sociétés ROLAND et EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE/CENTRE (appelée aussi EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS PARIS SUD OUEST), ayant pour objet de mettre fin à la réclamation par ledit groupement d'une rémunération complémentaire en relation avec le marché n° 2012-639, moyennant le paiement audit groupement de la somme de 203.803,02 € HT, soit 244.563,62 € TTC.

Dit que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 23 article 23151 du budget départemental .

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

RD 983 - DÉVIATION DE RICHEBOURG APPROBATION D UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.